

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du Mercredi du 7 juin 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Sont présents :

Christian THOMAS, Jacques THOMAS, Clémentine CAILLETEAU-CRUCY, Alain TRUMTEL, Claudine VERGRACHT, Luc BONNOT, André MARECHAL, Francisco GUILLEN, Jean-Paul REIGNER, Colette BLAVOT, Gilles PAUMIER, Béatrix JARRE, Corinne CHARLEY, Florence SÉRARD, Hugo FORTIER, Josette GILLES, Pascal LEPROUST, Valérie BONNIN, Daniel HIVON.

Sont excusés :

Philippe MALARDE, pouvoir à Jacques THOMAS  
Laurence LÉON, pouvoir à Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Sont absentes :

Stéphanie SAINSOT.  
Séverine KLIZA.

Secrétaire de séance : Corinne CHARLEY

**Le procès verbal de la séance du Conseil ordinaire du 26 avril 2017 est adopté à l'unanimité.**

**N°2017/45 - APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE DONNERY DU SIAEP DES VALS DE LOIRE BIONNE ET CENS**

Pour rappel, par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2016, il a été mis fin à l'exercice des compétences du SIAEP DES VALS DE LOIRE BIONNE ET CENS.

La commune de Donnery ne faisant pas partie de la Communauté Urbaine d'Orléans, sollicite son retrait définitif du Syndicat à compter du 30/06/2017.

Le retrait d'une commune d'un syndicat entraîne des conséquences en termes de répartition patrimoniales et financières.

Suite à plusieurs réunions du Bureau et du Conseil Syndical, les membres du SIAEP sont parvenus à un accord commun sur la répartition de l'actif et du passif.

La commune de Donnery a accepté la répartition de l'actif, a renoncé à toute quote part sur la trésorerie du SIAEP et aucun élément de passif ne sera porté à sa charge.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le retrait de la commune de Donnery du SIAEP à compter du 30/06/2017 aux conditions présentées ci-dessus ainsi que l'actif joint à cette délibération.

ETAT DE L'ACTIF POUR LES COMMUNES DE BOIGNY, BOU, CHECY, COMBLEUX ET MARDIE

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS DURÉE	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
						TOTAL	TOTAL	
2111	1994-22	TERRAINS NUS (TRANSFERT SYND. EAUX CHECY)	31/12/1994	7 467,09				7 467,09
2111	Sous-total	terrains nus		7 467,09				7 467,09
2115	1994-23	TERRAINS BATIS BOIGNY (TRANSFERT SYND. EAUX CHECY)	31/12/1994	4 832,97				4 832,97
2115	Sous-total	terrains bâtis		4 832,97				4 832,97
2125	2010-01	DUP MARDIÉ : TRAVAUX FORAGE	31/12/2010	3 890,00	10	2 334,00		1 556,00
2125	2013-16A	DIAGNOSTIC SUR LES 5 FORAGES AEP	31/12/2013	28 637,00	10	11 452,00		17 185,00
2125	2015-03	DIAGNOSTIC DES BETONS DU CE DE BOIGNY/BIONNE	30/01/2015	7 000,00	10	1 400,00		5 600,00
2125	2015-09	RECENST ESTIM TRX PREVOIR MISE CONFORM CAPTAGE MARDIE	08/07/2015	14 515,00	3	9 676,00		4 839,00
2125	2016-01	TX PEINTURE INTERIEUR STATION TRAITEMENT MARDIE	22/01/2016	4 239,94	10	423,00		3 816,94
2125	Sous-total	terrains bâtis		58 281,94		25 285,00		32 996,94
21311	1969-03	CE ET STATION BOIGNY SUR BIONNE	31/12/1969	47 367,54	50	45 472,46		1 895,08
21311	1969-04	CE ET STATION MARDIE	31/12/1969	52 487,32	50	50 387,11		2 100,21
21311	1972-04	CE ET STATION CHECY GRAINLOUP	31/12/1972	88 678,42	50	79 810,05		8 868,37
21311	1978-05	CE ET STATION CHECY ECHELETTE	31/12/1978	407 979,49	50	318 223,41		89 756,08
21311	1998-03	ETANCHEITE STATION CHECY ECHELETTE	31/12/1998	11 979,90	50	4 551,80		7 428,10
21311	1998-04	REFECTION RESERVOIR CHECY GRAINLOUP	31/12/1998	94 542,22	50	35 925,12		58 617,10
21311	2000-04	REFECTION RESERVOIR BOIGNY SUR BIONNE	31/12/2000	81 767,24	50	27 800,42		53 966,82
21311	2001-01	REFECTION RESERVOIR MARDIE	31/12/2001	100 366,87	50	30 109,76		70 257,11
21311	2002-05	REMPLOC. PORTE STATION CHECY ECHELETTE	31/12/2002	1 445,00	50	432,60		1 012,40
21311	2003-02	DIAGNOSTIC BETONS RESERVOIR CHECY ECHELETTE	31/12/2003	14 060,00	50	3 936,60		10 123,40
21311	2003-03	RACCORD.RES.ASST RESERVOIR CHECY ECHELETTE	31/12/2003	2 189,52	50	612,27		1 577,25
21311	2005-02	CONSTRUCTION LAGUNE RESERVOIR CHECY ECHELETTE	31/12/2005	40 144,94	50	9 633,90		30 511,04
21311	2005-03	REFECTION RESERVOIR CHECY ECHELETTE	31/12/2005	288 414,72	50	69 219,19		219 195,53
21311	2005-07	DIAGNOSTIC BETON DDAF RESERVOIR CHECY ECHELETTE	31/12/2005	2 000,00	50	480,00		1 520,00
21311	2007-16	STATION DE TRAITEMENT : INSTAL. DESHUMIDIFICATEURS	31/12/2008	12 100,00	10	10 890,00		1 210,00
21311	2010-04	STATION BOIGNY : TUYAUTERIE PR RENOUVELLEMENT CUVE	31/12/2010	10 783,00	10	7 546,00		3 237,00
21311	2010-05	INSTALLATION DE DESHYDRATEURS	31/12/2010	5 520,00	10	3 864,00		1 656,00
21311	2010-07	LAGUNE TRAITEMENT ARSENIC STATION BOIGNY	31/12/2010	75 093,44	10	52 563,00		22 530,44
21311	2013-03	REHABILIT° FORAGE LE MERISIER CHEZ M. PH. VENAULT	31/12/2013	5 502,50	10	2 200,00		3 302,50
21311	2013-06	DEMOUSSAGE TOITURES STATIONS MARDIE ET BOIGNY	31/12/2013	2 402,30	10	960,00		1 442,30
21311	2013-10	ABAISSEMENT PORTAIL STATION BOIGNY	31/12/2013	1 671,41	10	668,00		1 003,41
21311	2014-09	REHABILITATION STATION TRAITEMENT MARDIE	25/08/2014	6 734,55	10	1 346,00		5 388,55
21311	2015-04	RAVALEMENT FACADE STATION DE TRAITEMENT DE MARDIE	30/01/2015	6 794,87	10	1 358,00		5 436,87

ETAT DE L'ACTIF POUR LES COMMUNES DE BOIGNY, BOU, CHECY, COMBLEUX ET MARDIE

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS DURÉE	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
						TOTAL	TOTAL	
21311	2015-12	REHABILITATION DU CHATEAU D EAU DE BOIGNY/BIONNE	16/12/2015	238 926,70				238 926,70
21311	2016-08	DEMONTAGE TRAITEMT CALCAIRE EAUTONIC STAT° BOIGNY	22/08/2016	14 184,00	10	1 418,00		12 766,00
21311	2016-13	2 POMPES VIDE CAVE AU CE DE L'ECHELETTE ET B/B	01/12/2016	2 405,04	10	240,00		2 165,04
21311	Sous-total	bâtiments exploitation		1 615 540,99		759 647,69		855 893,30
21351	2011-03	PEINTURE INT. CE BOIGNY + CHECY GRAINLOUP	31/12/2011	7 261,31	10	3 630,00		3 631,31
21351	2013-07	ALIMENT° BASSE TENSION DEBITMETRE ZAC 3 MARIIGNY	31/12/2013	2 147,20	10	856,00		1 291,20
21351	2014-11	DESHUMIDIFICATEUR STATION ECHELETTE CHECY	30/10/2014	1 332,40	10	266,00		1 066,40
21351	2015-01	NETTOYAGE ET DESINFECTION RESERVOIR DE BOIGNY/BIONNE	30/01/2015	1 355,50	10	270,00		1 085,50
21351	2015-02	TRAVAUX DE PEINTURE BUREAUX MAISON DE L'EAU	30/01/2015	1 248,00	10	248,00		1 000,00
21351	Sous-total	bâtiments exploitation		13 344,41		5 270,00		8 074,41
21531	1969-01	GC CHECY CHÉCY BOIGNY	31/12/1969	58 821,90	50	56 468,63		2 353,27
21531	1970-01	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1970	46 175,34	50	43 404,37		2 770,97
21531	1971-02	FEEDER CHÉCY BOIGNY	31/12/1971	21 338,35	50	19 630,57		1 707,78
21531	1973-01	RÉSERVOIR GRAINLOUP CHÉCY	31/12/1973	70 327,55	50	61 887,68		8 439,87
21531	1975-01	RÉSEAU LES BRETEAUX CHÉCY	31/12/1975	11 828,14	50	9 935,03		1 893,11
21531	1975-03	STATION TRAITEMENT GRAINLOUP CHÉCY	31/12/1975	30 306,56	50	25 457,36		4 849,20
21531	1976-07	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1976	15 315,13	50	12 558,05		2 757,08
21531	1977-01	FORAGE ECHELETTE CHÉCY	31/12/1977	21 571,15	50	17 256,45		4 314,70
21531	1977-02	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1977	10 006,33	50	8 004,97		2 001,36
21531	1978-04	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1978	9 936,21	50	7 749,47		2 186,74
21531	1979-01	CE ECHELETTE CHÉCY	31/12/1979	100 866,59	50	76 658,25		24 208,34
21531	1980-01	CE ECHELETTE CHÉCY	31/12/1980	283 562,47	50	209 836,00		73 726,47
21531	1980-02	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1980	19 938,69	50	14 753,78		5 184,91
21531	1981-02	CE ECHELETTE CHÉCY	31/12/1981	65 681,24	50	47 289,78		18 391,46
21531	1981-03	RÉSEAU GIVROUX CHÉCY	31/12/1981	23 499,01	50	16 918,31		6 580,70
21531	1981-04	RÉSEAU C. PÉGUY CHÉCY	31/12/1981	7 515,87	50	5 411,16		2 104,71
21531	1981-05	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1981	10 421,81	50	7 503,32		2 918,49
21531	1982-01	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1982	53 433,17	50	37 402,50		16 030,67
21531	1982-03	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1982	6 828,00	50	4 779,05		2 048,95
21531	1983-01	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1983	46 077,69	50	31 332,23		14 745,46
21531	1983-02	RÉSEAUX MARDIÉ	31/12/1983	39 372,05	50	26 772,53		12 599,52
21531	1985-01	ÉTANCHÉITÉ CE BOIGNY-SUR-BIONNE	31/12/1985	4 974,40	50	3 183,16		1 791,24
21531	1985-02	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1985	22 777,21	50	14 576,80		8 200,41
21531	1985-03	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1985	20 609,88	50	13 190,16		7 419,72
21531	1986-02	STATION BÂTIMENT CHÉCY	31/12/1986	5 976,19	50	3 704,65		2 271,54

ETAT DE L'ACTIF POUR LES COMMUNES DE BOIGNY, BOU, CHECY, COMBLEUX ET MARDIE

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
					DURÉE	TOTAL	
21531	1986-03	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1986	4 922,76	50	3 051,72	1 871,04
21531	1986-05	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1986	60 005,83	50	37 203,55	22 802,28
21531	1986-06	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1986	20 343,99	50	12 612,40	7 731,59
21531	1987-01	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1987	26 889,59	50	16 192,97	10 796,72
21531	1988-01	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1988	6 946,74	50	4 028,10	2 918,64
21531	1988-02	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1988	8 597,66	50	4 985,64	3 612,02
21531	1989-01	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1989	19 076,62	50	10 682,34	8 394,28
21531	1989-03	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1989	10 345,13	50	5 792,33	4 552,80
21531	1991-01	RÉSEAUX CHÉCY	31/12/1991	3 806,66	50	1 979,28	1 827,38
21531	1991-03	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1991	5 188,33	50	2 697,21	2 491,12
21531	1993-01	CHLOROMÈTRES CHÉCY	31/12/1993	29 657,37	50	14 235,43	15 421,94
21531	1993-03	RENFORC. AEP RN460 CHÉCY	31/12/1993	4 530,62	50	2 174,05	2 356,57
21531	1993-04	CANALISATIONS MARDIÉ	31/12/1993	31 302,09	50	15 024,94	16 277,15
21531	1994-03	RÉSEAU AEP CAILLAUDIÈRE MARDIÉ	31/12/1994	6 938,23	50	3 190,76	3 747,47
21531	1995-01	TRAVAUX AEP BOIGNY-BOU-CHÉCY	31/12/1995	124 289,74	50	54 686,62	69 603,12
21531	1995-02	RENFORCEMENTS AEP	31/12/1995	92 947,49	50	40 895,95	52 051,54
21531	1996-01	CANALISATIONS MARDIE PONT AUX MOINES	31/12/1996	14 153,96	50	5 944,60	8 209,36
21531	1996-02	RENFORC. AEP DURANDIÈRE MARDIÉ	31/12/1996	30 464,54	50	12 794,81	17 669,73
21531	1996-04	RÉSEAU CTRE BOURG CHÉCY	31/12/1996	12 141,79	50	5 098,78	7 043,01
21531	1996-05	AUTOMATISATION DES STATIONS	31/12/1996	95 971,53	50	40 307,60	55 663,93
21531	1997-01	TRAVAUX AEP POT.INC. BOIGNY-SUR-BIONNE	31/12/1997	2 733,76	50	1 092,90	1 640,86
21531	1997-02	TX AEP DURANDIÈRE MARDIÉ	31/12/1997	3 864,93	50	1 545,70	2 319,23
21531	1998-01	INTERCONNEX° RÉSERVOIRS CHÉCY	31/12/1998	214 887,62	50	81 656,30	133 231,32
21531	1998-02	TRAVAUX INTERCONNEXION CHÉCY	31/12/1998	12 660,15	50	4 810,60	7 849,55
21531	2000-02	PROGRAMME 1999 INTERCONNEXION	31/12/2000	163 009,34	50	55 422,97	107 586,37
21531	2000-03	RÉSEAU PETITE LEVÉE BOU	31/12/2000	2 310,66	50	785,34	1 525,32
21531	2001-02	EXTENSION AEP MARCHÉ 1999 À 2001	31/12/2001	114 605,75	50	34 381,68	80 224,07
21531	2002-01	INTERCONNEXION PROGRAMME 2000	31/12/2002	150 437,29	50	45 130,50	105 306,79
21531	2003-06	BRANCHT AEP CHÉCY : IMPASSE MOMELEE	31/12/2003	2 174,98	50	608,50	1 566,48
21531	2003-07	CANALISATIONS MARDIÉ : RUE BASROCHES	31/12/2003	24 947,00	50	6 984,22	17 962,78
21531	2007-02	RENOUVELLEMENT AEP RUE DE MEULIN A BOU	11/12/2006	34 658,90	50	6 930,00	27 728,90
21531	2007-05	RENOUVELLEMENT AEP MARDIE RUE LATINGY	20/04/2007	67 263,60	50	12 105,00	55 158,60
21531	2007-06	RENOUVELLEMENT AEP MARDIE RUE DE LA CHAISE	20/04/2007	20 418,60	50	3 672,00	16 746,60
21531	2007-08	RESERVOIR GRAINLOUP CHECY : REFECTION INTERIEURE	30/05/2007	28 760,00	50	5 175,00	23 585,00
21531	2007-10	RENOUVELLEMENT AEP MARDIE RUE PETIT BOIS	02/07/2007	21 063,00	50	3 789,00	17 274,00
21531	2008-01	RENOUVELLEMENT AEP BOU : RUE DU SAUMON	30/01/2008	19 488,00	50	3 501,00	15 987,00
21531	2008-04	REPRISE BRANCHT CENTRIFLEX COMBLEUX RUE CAS ROUGE	27/03/2008	4 454,51	50	801,00	3 653,51

ETAT DE L'ACTIF POUR LES COMMUNES DE BOIGNY, BOU, CHECY, COMBLEUX ET MARDIE

COMPTÉ	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
					DURÉE	TOTAL	
21531	2008-05	RACCORDEMENT CE DE MARDIE AU RESEAU AEP	22/07/2008	15 918,60	50	2 226,00	13 692,60
21531	2009-04	REINFORCEMENT CANALISATION RUE DE LA MERIE A CHECY	28/04/2009	5 476,77	50	763,00	4 713,77
21531	2009-14	REPLAC. CANALISATIONS EAU RUE DES MOULINS-MARDIE	01/10/2009	125 487,00	50	17 563,00	107 924,00
21531	2010-18	REPLAC. CANALIS. RUE GARENNES-MOULINS	31/12/2010	10 272,00	50	1 025,00	9 247,00
21531	2011-04	RENFOR. ET EXTENS. CANALISATION RUE MERIE A CHECY	31/03/2011	6 782,99	50	675,00	6 107,99
21531	2011-06	SECURISATION FORAGE MARDIE	28/06/2011	63 162,46	50	5 052,75	58 109,71
21531	2011-07	RENOUV. RESEAU AEP RUE FOSSE LONGUE A MARDIE	21/07/2011	11 799,00	50	1 175,00	10 624,00
21531	2011-08	CANALISATIONS RUE PORT CHECY	22/09/2011	20 464,00	50	1 636,84	18 827,16
21531	2011-09	CANALISAT. R.ST GERMAIN CHECY	22/09/2011	20 685,00	50	1 654,10	19 030,90
21531	2011-12	BRANCHEM. R.COMMANDERIE BOIGNY	24/11/2011	53 304,00	50	4 264,24	49 039,76
21531	2012-06	CONDUITE R.DURANDIERE MARDIE	19/01/2012	13 644,00	50	1 090,64	12 553,36
21531	2012-22	CANALISAT. RUE ST MARC A BOU	17/12/2012	52 835,00	50	4 226,10	48 608,90
21531	2013-12	RENOUV. CANALISATIONS CHECY AVEN. BEAUDOIN ET GIEN	31/12/2013	152 227,50	50	12 177,65	140 049,85
21531	2014-01	RENOUV. CANALISATIONS RUE DU CASLIN BOU	01/05/2014	80 160,00	50	3 206,00	76 954,00
21531	2014-03	PONT DE MARDIE RENOUV. CANALISATIONS	06/05/2014	20 100,00	50	804,00	19 296,00
21531	2014-06	RENOUV. CANALISATIONS RUE GRAND BOURGNEUF A CHECY	13/11/2014	143 910,88	50	5 756,00	138 154,88
21531	2014-10	REPLAC. CANALISATIONS CHEMIN DES MAURES CHECY	18/08/2014	2 804,50	10	560,00	2 244,50
21531	2015-07	RENOUV. CANALISATION CHECY AV.J.BEAUDOIN	17/04/2015	213 120,53	50	4 262,00	208 858,53
21531	2015-08	REGARDS COMPACT SOUS TROTTOIR PR REPRISE BRANCHEM.	22/04/2015	1 907,92	15	254,00	1 653,92
21531	2015-11	RENOUVEL. CANALISATION IMP. BOIS SAUSSIER CHECY	24/09/2015	32 607,00	50	1 304,00	31 303,00
21531	2016-05	PROLONG.CANALIS'R.TUILERIE CHECY RACCORD.MAISON	13/07/2016	20 368,00	50	407,00	19 961,00
21531	2016-06	5 REGARDS SUITE RENOUV.BRANCHEM. 1:MARDIE-4:CHECY	13/07/2016	1 012,80	15	67,00	945,80
21531	2016-10	RENOUVEL. CANALISATION AEP RUE D'ALBOEUF A BOU	05/10/2016	61 082,16	50	1 221,00	59 861,16
21531	2016-11	TRAVAUX AEP RUE DE LA PETITE LEVEE A BOU	28/11/2016	3 067,56	50	61,00	3 006,56
21531	2016-15	COMPTEUR DE VENTE D'EAU A MARDIE	20/12/2016	5 046,16	15	336,00	4 710,16
21531	Sous-total	réseaux adduction eau		3 640 765,62		1 409 402,37	2 231 363,25
2155	2014-04A	TENTATIVE REPECHAGE POMPES IMMERGEES MARDIE	13/03/2014	8 500,00	10	1 700,00	6 800,00
2155	Sous-total	ouillage industriel		8 500,00		1 700,00	6 800,00
21561	1994-21	SELECTEUR RADAR (COMPTEURS, REMPLTS ROBINETS ET	31/12/1994	21 872,44	10	17 496,00	4 376,44
21561	2005-01	FOURNITURE COMPTEURS ANNEE 2003 (CODE 138)	31/12/2005	3 315,00	10	3 315,00	
21561	2005-06	FOURNITURE COMPTEURS ANNEE 2004 (CODE 143)	06/07/2005	5 988,08	10	5 988,08	
21561	2006-03	FOURNITURE COMPTEURS ANNEE 2005	31/03/2006	5 786,69	10	5 786,69	
21561	2007-04	FOURNITURE COMPTEURS ANNEE 2006	04/04/2007	5 986,41	10	5 382,00	604,41
21561	2008-03	FOURNITURE COMPTEURS ANNEE 2007	31/12/2008	5 679,39	10	5 103,00	576,39
21561	2009-13	FOURNITURE COMPTEURS ANNEE 2008	31/12/2009	4 004,48	10	3 200,00	804,48

ETAT DE L'ACTIF POUR LES COMMUNES DE BOIGNY, BOU, CHECY, COMBLEUX ET MARDIE

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS DURÉE	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
						TOTAL	TOTAL	
21561	2010-09	Fourniture compteurs année 2009	31/12/2010	2 543,08	10	1 778,00		765,08
21561	2011-10	Fourniture compteurs année 2010	31/12/2011	3 336,12	10	1 998,00		1 338,12
21561	2012-12	Fourniture compteurs année 2011	11/06/2012	3 768,76	10	1 880,00		1 888,76
21561	2013-01	Fourniture compteurs année 2012	18/03/2013	3 199,18	10	1 276,00		1 923,18
21561	2015-10	CAPOT ET ECHELLE REGARD BOIGNY-SUR-BIONNE (ZAC 3)	08/07/2015	3 235,60	10	647,00		2 588,60
21561	Sous-total	serv distribution eau		68 715,23		53 849,77		14 865,46
2183	2016-09	MATERIEL INFORMATIQUE SUITE INONDATIONS DU 31/05/2016	16/09/2016	2 112,71	3	704,00		1 408,71
2183	2016-14	MATERIEL TELEPHONIQUE SUITE INONDATIONS DU 31/05/2016	20/12/2016	1 162,76	3	387,00		775,76
2183	Sous-total	mat bureau mat informatique		3 275,47		1 091,00		2 184,47
2184	2016-07	ACHAT MOBILIER POUR BUREAU SUITE A INONDATION	22/08/2016	2 469,61	10	246,00		2 223,61
2184	Sous-total	mobilier		2 469,61		246,00		2 223,61
266	1994-01	TRANSFERT SYND.EAUX MARDIE-BOU-CHECY TRAVAUX 1969	31/12/1994	706,67				706,67
266	1994-02	PARTS SOCIALES CREDIT AGRICOLE	31/12/1994	25,96				25,96
266	Sous-total	autres formes de participation		732,63				732,63
		Total général		5 423 925,96		2 256 491,83		3 167 434,13

**N°2017/46 - TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN COMMUNAUTE URBAINE  
PUIS EN METROPOLE- COMPETENCES TRANSFEREES - CONVENTIONS DE GESTION TRANSITOIRE  
PASSEES AVEC LES COMMUNES – MODIFICATION DES ANNEXES FINANCIERES - PASSATION D'UN  
AVENANT N° 1**

Le processus de transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis en métropole a prévu la mise en place d'une organisation temporaire permettant de garantir une parfaite continuité du service dans certaines compétences transférées à cette occasion par les communes.

A cet effet, des conventions de gestion transitoire ont été conclues avec les communes :

- pour les compétences comptabilisées au sein du budget principal,

C'est ainsi que par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la passation de ces conventions de gestion transitoire.

Les conventions conclues pour l'année 2017 prévoient que les montants et flux financiers déclarés par les communes et figurant en annexe à celles-ci sont modifiables par voie d'avenant.

La commune ayant effectué ses déclarations de dépenses sur la base d'éléments prévisionnels, il convient de mettre les annexes en conformité avec les éléments budgétaires définitifs arrêtés et de conclure à cet effet des avenants aux conventions de gestion transitoire.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 6031 et n° 6032 en date du 29 septembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire devenue communauté urbaine Orléans Métropole au 1er janvier 2017 puis métropole au 1er mai 2017, approuvant la passation de conventions de gestion transitoire avec les communes pour les compétences transférées relevant du budget principal et pour le budget eau et les conventions correspondantes,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14/12/2016 approuvant la passation de ces conventions de gestion transitoire et les conventions correspondantes,

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la passation avec Orléans métropole d'un avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire des compétences transférées relevant du budget principal, ayant pour objet de modifier les annexes financières,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants

CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL - ANNEXE - AVENANT N° 1

Commune de MARDIE - compétence espaces publics 2017

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	Chap 011-Entretien de la voirie et des espaces verts	69 880€00	
	Chap 65		
	Chap 67		
	Chap 013		
	<b>Sous total dépenses</b>	<b>69 880€00</b>	
	Chap 70		
	Chap 74		
	Chap 77		
Chap 014			
<b>Sous total recettes</b>		<b>- €</b>	

Investissement	Chap 20		
	Chap 21- Travaux de voirie et investissements en espaces verts	11 300€00	
	Chap 23		
	<b>Sous total dépenses</b>	<b>11 300€00</b>	
	Chap 13		
<b>Sous total recettes</b>		<b>- €</b>	

CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL - ANNEXE - AVENANT N° 1

Commune de MARDIE - compétence défense contre l'incendie 2017			
	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	Chap 011-contrôle annuel des poteaux incendie	2 100€00	
	Chap 65		
	Chap 67		
	Chap 014		
	<b>Sous total dépenses</b>	<b>2 100€00</b>	
	Chap 70		
	Chap 74		
	Chap 77		
	Chap 013		
	<b>Sous total recettes</b>		<b>- €</b>
Investissement	Chap 20		
	Chap 21-investissements liés à la protection incendie	34 000€00	
	Chap 23		
	<b>Sous total dépenses</b>	<b>34 000€00</b>	
	Chap 13		
<b>Sous total recettes</b>		<b>- €</b>	

CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL - ANNEXE - AVENANT N° 1

Commune de ----- compétence zones d'activité 2017

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap 011		
	Chap 65		
	Chap 67		
	Chap 014		
	<b>Sous total dépenses</b>	- €	
	Chap 70		
	Chap 74		
	Chap 77		
<b>Sous total recettes</b>		- €	

Investissement	Chap 20		
	Chap 21		
	Chap 23		
	<b>Sous total dépenses</b>	- €	
	Chap 13		
	<b>Sous total recettes</b>		- €

CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL - ANNEXE - AVENANT N° 1

Commune de MARDIE - compétence plan local d'urbanisme 2017

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap 011-Modification du PLU	3 650€00
	Chap 65	
	Chap 67	
	Chap 014	
	<b>Sous total dépenses</b>	<b>3 650€00</b>
	Chap 70	
	Chap 74	
	Chap 77	
	Chap 013	
	<b>Sous total recettes</b>	

Investissement	Chap 20-Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	5 200€00
	<b>Sous total dépenses</b>	<b>5 200€00</b>
	Chap 13	
	<b>Sous total recettes</b>	

A MARDIE

Le 07/06/2017

Cachet

Signature

## **N°2017/47 - APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**

Institués par la loi du 5 juillet 2013, les Projets Educatifs Territoriaux (P.E.D.T.) ont pour vocation de représenter un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources pédagogiques d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire (projet d'école) et les temps de loisirs éducatifs organisés sur le territoire communal.

Il favorise les échanges tout en respectant le domaine de compétences de chacun. Il contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire et une articulation possible avec les activités artistiques et sportives organisées sur le temps scolaire.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place en septembre 2014.  
Le PEDT a été mis en place en fin d'année 2014 et arrive à échéance.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet éducatif territorial de la commune de Mardié annexé à la délibération,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes y afférents.

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL -**  
Nom de la commune ou de l'EPCI

**Durée du PEDT (3 ans maximum) :**

**1. Coordonnées**

Collectivité porteuse du PEDT	Coordinateur du projet
Adresse postale : 45430 Mardié	Nom et prénom du coordinateur : <b>CAILLETEAU-CRUCY Clémentine</b>
Téléphone : 02-38-46-69-69	Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire, à l'enfance et à la jeunesse
Adresse électronique : mairie@ville-mardie.fr	Fonction : élue
	Téléphone : 02-38-46-69-69
	Adresse électronique : clementine.cailleteau-crucy@ville-mardie.fr

**2. Territoire du PEDT**

**Communes concernées si RPI, SIIS, SIRIS, CC... : Collectivité de Mardié**

**Nombre d'enfants concernés :**

Niveau maternelle (moins de trois ans)	Niveau maternelle (entre trois et cinq ans)	Niveau élémentaire	Niveau secondaire (entre 11 ans et 18 ans)	Nombre total d'enfants
0	116	189	0	305

**Nombre d'établissements publics et privés concernés :**

	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1		1
Écoles élémentaires	1		1
Établissements secondaires			

**3. Organisation du PEDT**

**Planning d'organisation des TAP et du périscolaire :**

**Temps d'Activités Périscolaire :**

- les lundis et mardis de 13h15 à 14h45 (TAP maternelles)
- les lundis et mardis de 15h00 à 16h30 (TAP élémentaires)

**Organisation du périscolaire :**

- Tous les matins (sur 5 jours) de 7h30 à 8h30
- Les lundis et mardis de 16h30 à 18h30
- Les mercredis de 11h30 à 18h30
- Les jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30

École le mercredi matin

**Accessibilité aux activités proposées :**

TAP		Périscolaire	
Gratuit	Payant	Gratuit	Payant
Pour les petites et moyennes sections	En fonction du quotient CAF		Tarif révisé tous les ans : Matin: 1€95 Soir: 3€55 Mercredi après midi: 14€56
	Tarif :2€ maxi / mois		Tarif dégressif pour les fratries les mercredis après midi.

**Déclarations :**

Souhaitez-vous déclarer auprès de la DDCS votre (ou vos) accueil(s) périscolaire(s) ? Oui  
Si oui, veuillez indiquer l'implantation de cet accueil et la direction de cet accueil

Nom de l'accueil	implantation	Direction assurée par	Qualification du directeur
Les Coteaux de Mardié	Rue du Clos Saint Martin	Ballanger David	BAFD

Souhaitez-vous déclarer auprès de la DDCS vos « Temps d'Activités Périscolaires » ? Oui  
(Pour que le TAP puisse être déclaré auprès de la DDCS, sa durée minimale doit être d'une heure)  
Si oui, veuillez indiquer l'implantation de ces TAP et la direction de cet accueil

Nom de l'accueil	implantation	Direction assurée par	Qualification du directeur
Groupe scolaire Edgard Veaux	Venelle Des Bons Enfants	Ballanger David	BAFD
Les Coteaux de Mardié	Rue du Clos Saint Martin		

**Taux d'encadrement :**

Souhaitez-vous utiliser les taux encadrement allégés dans votre (ou vos) accueil(s) périscolaire(s) ?  
Oui  
(un encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans, un encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans)

Souhaitez-vous utiliser les taux encadrement allégés dans le cadre des TAP ? Oui

**4. Etat des lieux**

Rappel des objectifs du précédent PEDT	Activités proposées	Bilan/commentaires
--	---------------------	--------------------

Développer l'éducation La coéducation La citoyenneté	Nous avons travaillé avec le projet école sur la citoyenneté, et divers petits projets.	Dans l'ensemble, nous avons réussi à mettre en place des activités axées sur le partage, la tolérance, l'acceptation de tous. Mais il nous faut encore accroître nos relations avec les enseignants.
--	---	---

## 5. Nouveaux besoins répertoriés

Objectifs réactualisés	Liens avec le projet d'école	Effets attendus
La coéducation	La citoyenneté	Un travail transversal avec les deux identités (enseignants et périscolaires). Meilleure transmission des informations. Travail sur différents projets en commun.

## 6. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Dispositifs	oui	non
PEL : Projet éducatif local	oui	
CEL : Contrat éducatif local		
CUCS : Contrat de ville		
CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité		
CEJ : Contrat enfance jeunesse	oui	
Autres (à préciser)		

## 7. Activités proposées lors des TAP

Objectifs poursuivis	Activités utilisées	Niveaux
citoyenneté	Débats	
Développement de l'éducation	Activités sportives et culturelles	

Les activités se dérouleront :

Exclusivement dans l'école

sur d'autres lieux que l'école

## 8. Acteurs

Fonctionnaires territoriaux ou contractuels

Cadre d'emploi	Activité
8 Adjoints d'animation Et 3 ATSEM	Multiples activités : sportives, culturelles, artistiques, manuelles.

Bénévoles

Nombre	Activité

Enseignants

Nombre	Activité

Prestataires

Nom de l'association ou de la société	Activité

Signataires du projet :

Préfet

DASEN

Directeur  
de la CAF

Représentant  
de la collectivité

Juin 2017

## **N°2017/48 - CONVENTION D'ACCÈS AU PORTAIL PARTENAIRES - APPROBATION**

Les Caisses d'allocations familiales (« Caf ») assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, les Caf fournissent à leurs partenaires (collectivité territoriales, bailleurs, organismes de sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Cette communication de données a pour but de permettre aux dits partenaires d'accomplir leurs missions.

La transmission des données se fait via un accès à des services mis à disposition sur un espace sécurisé dénommé « mon compte partenaire ».

Une convention doit être signée par les deux parties afin de définir les modalités d'accès à ces services.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou l'adjointe déléguée à signer cette convention ainsi que les documents y afférents.

## **N°2017/49 - ADHÉSION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) ET AU FONDS UNIFIÉ LOGEMENT (FUL) - APPROBATION**

Depuis 2005, le Conseil départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les EPCI, les CAF, les caisses de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphonie.

Concernant plus particulièrement la contribution éventuelle des communes, il est à noter que celle-ci se substituerait aux aides facultatives des CCAS évitant de multiplier l'effet « guichets multiples » préjudiciable à la qualité et à la maîtrise des aides publiques.

Dans ce contexte, l'implication de la commune confirme son rôle de partenaire dans le domaine de l'habitat.

Pour l'année 2017, les bases retenues par le département sont les suivantes (les montants des cotisations restent inchangés par rapport à 2014) :

- **FAJ** : 0,11 € par habitant (2646 hab) représentant la somme de 291,06 €
- **FUL** : 0,77 € par habitant représentant la somme de 2 037,42 €

Soit un montant total de 2 328,48 €

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au FAJ pour un montant de 291,06 € et au FUL pour un montant de 2 037,42 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes y afférents.

## **N°2017/50 - TARIFICATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET DE PORTAGE DES REPAS - ANNÉE 2017/2018 - APPROBATION**

Suite à la commission des finances qui s'est tenue le 9 mai 2017, il est proposé d'augmenter les tarifs périscolaires selon les conditions suivantes :

### I - Garderie / restauration et étude

La tarification est identique quelle que soit la durée de présence de l'enfant	Année 2016/2017		Année 2017/2018	
	Majoration	Majoration	Base	Majoration
<b><u>Périscolaire</u></b>				
Pour la garderie du matin, prix unique de la prestation	1.95 €	3.01 €	1.99 €	3.07 €
Pour la garderie du soir (goûter inclus), prix unique de la prestation	3.55 €	4.63 €	3.62 €	4.73 €
Garderie du soir, goûter inclus, avec aide aux devoirs	4.05 €	5.13 €	4.13 €	5.23 €
<b><u>Restauration</u></b>				
Prix unique du repas	3.72 €	4.79 €	3.77 €	4.86 €

### II – Repas aux personnes âgées ou en cas de perte d'autonomie

Année 2016/2017	Année 2017/2018
6.34 €	6.47 €

### III - Centre de Loisirs

Le paiement se fait sur production de la facture. **Un remboursement pourra être fait uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

#### - En période de vacances scolaires

Tarifs nets/jour (y compris les enfants du personnel communal et du corps enseignant)	Année 2016/2017	Année 2017/2018
<b>1 enfant</b>	14.56€	14.85 €
<b>2 enfants</b>	12.84 € par enfant	13.09 € par enfant
<b>3 enfants et plus</b>	11.12 € par enfant	11.34 € par enfant
<b>Hors commune *</b> par enfant	21.95 €	22.38 €
<b>Mini camp et nuitée</b> en plus du tarif jour et par enfant	2.94 €	3.00 €

\* enfant n'habitant pas la commune mais qui peut être scolarisé dans les écoles de Mardié, hormis les enfants du personnel communal et du corps enseignant.

#### - Les mercredis ½ journée en période scolaire

Tarifs nets/jour – Repas compris (y compris les enfants du personnel communal et du corps enseignant)	Année 2016/2017	Année 2017/2018
<b>1 enfant</b>	9.19 €	9.37 €
<b>2 enfants</b>	8.09 €	8.25 €
<b>3 enfants et +</b>	7.12 €	7.26 €

#### IV- Prédos/ados (+ de 11 ans)

<i>Tarifs nets/jour</i>	<i>Eté 2017</i>	<i>Eté 2018</i>
<b>Par enfant</b>	7.68 €	7.83 €
<b>Mini camp</b>	16.46 €	16.79 €

Pour l'accueil de loisirs, pour les familles ayant un quotient familial CNAF inférieur ou égal à 710 euros, le barème appliqué est celui transmis par la Caf du Loiret.

Cette délibération est applicable à compter du 10 juillet 2017 jusqu'au 8 juillet 2018 (sous réserve d'ajustement du calendrier scolaire).

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer ces nouveaux tarifs dès le 10 juillet 2017 jusqu'au 8 juillet 2018 (sous réserve d'ajustement de calendrier scolaire).

#### N°2017/51 - AIDE AU TITRE DE LA DOTATION PARLEMENTAIRE 2017 - TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS

Lors des inondations du 31 mai 2016, deux bâtiments de la commune ont été directement impactés par la montée des eaux à savoir l'office du tourisme et les salles de réception de Pont aux Moines.

Considérant le courriel du cabinet du Sénateur Monsieur Jean-Noël CARDOUX en date du 30 mai 2017 demandant au Conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>
Acquisitions Immobilières		<b>AIDES PUBLIQUES</b>	
Travaux de réparation :	50 528,42 €	Union européenne -----	
Office du tourisme : 45 779,82 € Salle Pont aux Moines : 4 748,60 €		Etat :	
		Préfecture du Loiret au titre de la dotation de solidarité de l'équipement	3 050,51 €
		Réserve parlementaire	5 000,00 €
Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre)		Collectivités locales et les groupements :	
		- Région	
		- Département	
		- Commune	
		- Groupement de communes	
		- Etablissements publics	

		<b>FINANCEMENTS PRIVES</b>		
		Remboursement d'assurance	35 745,12 €	
		<b>SOUS TOTAL DES AIDES</b>	43 795,63 €	
		Fonds propres	6 732,79 €	
<b>TOTAL</b>	<b>50 528,42 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 528,42 €</b>	

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement comme décrit dans le tableau ci-dessus comprenant un montant de participation financière de la réserve parlementaire pour 5 000,00 €.
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le plan de financement et le formulaire de demande de subvention.

*Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.*

Affiché, le 9 juin 2017

Le Secrétaire de Séance,  
Corinne CHARLEY